



UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1910-1911



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1911

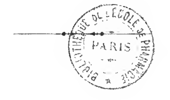
UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1910-1911



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1911

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION



MM. GAUTIER, Directeur, ✠, ✿ I.
BOUCHARDAT, Assesseur, O. ✠, ✿ I.
E. MUSSON, Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. BOUCHARDAT, O. ✠, ✿ I.....	Hydrologie et minéralogie
GUIGNARD, Membre de l'Institut, O. ✠, ✿ I..................	Botanique générale.
VILLIERS, ✠, ✿ I.............	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✠, ✿ I.........	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✠, ✿ I.............	Chimie minérale.
RADAIS, ✠, ✿ I...............	Cryptogamie.
BÉHAL, O. ✠, ✿ I............	Chimie organique.
PERROT, ✠, ✿ I..............	Matière médicale.
COUTIÈRE, ✿ I................	Zoologie.
BERTHELOT, ✿ I.............	Physique.
GRIMBERT, ✿ I.................	Chimie biologique.
MOUREU, ✠, ✿ I..............	Pharmacie chimique.
LEBEAU, ✿ I..................	Toxicologie.

Directeur honoraire : M. GUIGNARD, O. ✠, ✿ I.

Professeur honoraire : M. JUNGFLEISCH, O. ✠, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. GUERBET, ✿ I.
DELÉPINE, ✿ I.
VALEUR, ✿ A.
BOUGAULT, ✿ A.
TASSILLY, ✿ I.

MM. GUERIN, ✿ I.
GUÉGUEN, ✿ I.
LUTZ, ✿ I.
HÉRISSEY, ✿ I.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✿ I...............	Chimie générale.
COUSIN, ✿ I..................	Chimie analytique.
SOUÈGES, ✿ A................	Micrographie.
MOURLOT, ✿ I..............	Physique.
BARTHELAT, ✿ I............	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. JAVILLIER, ✿ A.
Bibliothécaire en chef : M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 13 juillet 1911, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Gautier, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1911.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 28 août 1911.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Valeur, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 11 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1911.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 24 novembre, en séance privée, par M. Gautier, Directeur de l'École, assisté de M. Musson, Secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés à la suite des concours

de l'année scolaire 1910-1911.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).

M. CHARTIER (Jean), né le 16 juillet 1890 à Paris.

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. ROYER (Charles), né le 12 janvier 1890 à Auverse (Maine-et Loire).

Citation honorable :

Mlle CORTOT (Marcelle).

DEUXIÈME ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).

Non décerné.

2e *prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Couraud (Augustin), né le 16 avril 1887 à Gioux (Creuse).

Citation honorable :

M. Benoist (Marcel).

TROISIÈME ANNÉE

1er *prix* (Médaille d'or de 300 francs).

Non décerné.

2e *prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Peltier (Maurice), né le 22 septembre 1889 à Fresse (Vosges).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Médailles d'argent :

1re *médaille*: M. Delépine (Léopold), né le 13 décembre 1890 à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

2e *médaille*: M. Bouillot (Jean), né le 20 juin 1888 à Paris.

Citations honorables :

MM. Clogne (René); Chartier (Jean) déjà nommé; Rignault (Léon); Angot (Gustave).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Medaille d'argent :

M. Blum (René), né le 30 novembre 1889 à Vesoul (Haute-Saône).

Citations honorables :

MM. Moniote (Maurice) ; Léclère (Pierre).

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Médailles d'argent :

1re médaille : M. Paris (Augustin), né le 5 février 1888 à Sambourg (Yonne).

2e — ex æquo : M. Orso (Pierre), né le 8 novembre 1887 à Saint-Amour (Jura);
M. Peltier (Maurice), né le 22 septembre 1889 à Fresse (Vosges), déjà nommé.

Citations honorables :

MM. Journet (Marc); Bugniot (René); Raynaud (Félicien).

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Médailles d'argent :

1re médaille ex æquo : M. Giberton (Robert), né le 20 mai 1887 à Longué (Maine-et-Loire) ;
M. Orso (Pierre), né le 8 novembre 1887 à Saint-Amour (Jura), déjà nommé.

2e médaille : M. Peltier (Maurice), né le 22 septembre 1889 à Fresse (Vosges), 3e nomination.

Citations honorables :

MM. Leboime (René) ; Paris (Augustin), déjà nommé ; Thomas (Marcel), Boulay (André) ; Bugniot (René), déjà nommé.

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Médailles d'argent :

1re médaille : M. Boulay (André) né le 13 juin 1888 à Paris, déjà nommé.

2e médaille : M. Paris (Augustin), né le 5 février 1888 à Sambourg (Yonne), 3e nomination.

Citation honorable :

M. Leboime (René), déjà nommé.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (800 francs. — Médaille d'argent).

M. Morel (Pierre), né le 15 novembre 1885 à Nevers (Nièvre).

Prix Laroze (900 francs).

M. Rengniez (Paul), né le 10 janvier 1870 à Sapincourt (Haute-Saône), 500 francs ;

M. Moreau (Edmond), né le 14 décembre 1884 à Parly (Yonne), 400 francs.

Prix Laillet (600 francs).

M. Peltier (Maurice), né le 22 septembre 1889 à Fresse (Vosges), 4e nomination.

Prix Lebeault (600 francs).

M. Paris (Augustin), né le 5 février 1888 à Sambourg (Yonne), 4e nomination.

Prix Desportes (525 francs).

M. Peltier (Maurice), né le 22 septembre 1889 à Fresse (Vosges), 5e nomination.

Prix Henri Buignet.

1er Prix (700 francs).

M. Blum (René), né le 30 novembre 1889 à Vesoul (Haute-Saône), déjà nommé.

2e *Prix* (400 francs).

Non décerné.

Prix Flon (900 francs).

M. Darrigade (Daniel), né le 30 juin 1881 à Pouillon (Landes).

Prix Gobley (2.700 francs).

M. André (Emile), né le 3 mai 1877 au Puy (Haute-Loire), 1.500 francs.

M. Bernier (René), né le 17 février 1882 à Flers (Orne), 1.200 francs.

Rapport de M. Valeur,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1910-1911

MESSIEURS,

En me désignant comme rapporteur général des concours des prix pour l'année scolaire 1910-1911, vous m'avez confié une charge particulièrement honorable et fait un honneur dont je sens tout le prix.

Vous exposer les résultats obtenus par l'élite des élèves qui reçoivent votre enseignement, n'est-ce pas en effe enquêter sur la vitalité même de notre École?

J'adopterai, dans cet exposé, l'ordre habituellement suivi. Je mentionnerai donc les résultats des différents concours, (prix de l'École, prix des travaux pratiques, prix de fondation,) et je ferai suivre cet exposé des observations qu'il me paraît devoir comporter.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Sur neuf candidats inscrits, trois seulement ont participé à toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° PHYSIQUE : *Densités de vapeur.*

2° CHIMIE MINÉRALE : *Chlorure, Carbonates et chlorate de potassium.*

3° BOTANIQUE : *L'inflorescence.*

2° Épreuve pratique.

Analyse qualitative d'un mélange renfermant : *Chlorures de cadmium et de magnésium, borate d'ammonium.*

3° Reconnaissance.

Vingt plantes, dix animaux, dix minéraux.

4° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes, après un temps égal de réflexion, sur : *l'appareil rénal, structure et fonctionnement.*

Tout en regrettant que de bons candidats aient cru devoir abandonner leurs chances de classement, le jury propose de décerner :

Le *premier prix* à M. Chartier (80 points 75).

Le *second prix* à M. Royer (72 points 25) et d'accorder une *mention honorable* à Mlle Cortot (60 points 75).

DEUXIÈME ANNÉE

Deux candidats ont subi la totalité des épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie organique : *Naphtalène, sa constitution, ses dérivés* (max. 15 p.).

2° Pharmacie chimique : *Quinine et ses sels* (max. 15 p.).

3° Cryptogamie : *Fermentation des eaux d'égouts ; cas particulier des substances azotées* (max. 15 p.).

2° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes, après un temps égal de préparation sur le sujet suivant : *Phénol et crésylols* (max. 15 p.).

3° Épreuve pratique.

Cette épreuve consistait en : *une analyse qualitative* (max. 10 p.) et une *analyse quantitative* (max. 10 p.).

4° Reconnaissance.

Vingt plantes (max. 10 p.) *et dix minéraux* (max. 10 p.).

Sur un total de 100 points, M. Couraud a obtenu 69 p. 5 et M. Benoist 69.

Ces nombres étant relativement peu élevés, le jury propose de ne pas décerner le premier prix et d'attribuer le *second prix* à M. Couraud et une *mention honorable* à M. Benoist.

TROISIÈME ANNÉE

Trois candidats se sont présentés et ont participé à toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie analytique et toxicologie : *Cuivre, dosage et toxicologie.*

2° Pharmacie galénique : *Essais des sirops du Codex.*

3° Matière médicale : *Opium.*

2° Épreuve orale.

Pharmacie chimique : *Acide cyanhydrique, préparation et dosage.*

3° Épreuves pratiques

A. — Physique : 1° *Déterminer le poids moléculaire d'un corps* (isodulcite) *par la cryoscopie*.

2° *Déterminer une densité de vapeur* (tetrachlorure de carbone) *par la méthode de Meyer*.

B. — Micrographie : 1° *Détermination d'une drogue* (feuille de Coca) *par les caractères histologiques*.

2° *Examen d'une poudre médicinale* (poudre de rhubarbe falsifiée par addition de poudre de coques d'amandes).

C. — Reconnaissance *de vingt drogues simples, dix médicaments chimiques et dix médicaments galéniques*.

Sur un total de 100 points, ont obtenu : M. Peltier, 66 points 25 ; M. Fabre 55 points 75 ; et M. Aubry 49 points.

Le jury, devant l'insuffisance de la plupart des épreuves, et, en particulier, des épreuves pratiques, propose de ne pas décerner le *premier prix* et d'accorder le *second prix* (médaille de bronze) à M. Peltier.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Sur dix sept élèves désignés par leurs notes antérieures, seize se sont présentés au concours final.

Les épreuves de ce concours étaient les suivantes :

1° *Préparation de l'acide oxalique par oxydation du sucre.*

2° *Préparation du ferricyanure de potassium.*

3° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse contenant: du chlorhydrate d'ammoniaque, du chlorure de chrome, du phosphate de chaux et de l'acide chlorhydrique.*

Le classement des candidats s'établit, en tenant compte :

1° Des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.) ;

2° Des notes obtenues aux cinq revues de produits (max. 100 p.);

3° Des résultats des cinq concours de l'année (max. 100 p.);

4° Des résultats du concours définitif (max. 60 p.).

Le jury, satisfait de la valeur des épreuves, propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. Delépine qui a obtenu 313 points sur 340 (92 p. 100).

Une *deuxième médaille* à M. Bouillot 309 p. (91 p. 100); et des *mentions honorables* à MM. Clogne 308 p. (90,8 p. 100), Chartier 307 p. (90,2 p. 100), Rignault 304 p. (90 p 100) et Angot 303 p. (89,5 p. 100).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Sur douze élèves, choisis parmi les meilleurs, d'après les notes de laboratoire et d'interrogation, neuf se sont présentés et ont effectué les épreuves éliminatoires suivantes :

1° *Poids spécifique relatif d'un solide* (chalcopyrite), *pris à 0° par la méthode du flacon*;

2° *Analyse spectrale d'un mélange de chlorures alcalin et alcalino-terreux* (lithium, calcium, strontium).

A la suite de ces épreuves, cinq candidats, MM. Blum, Bourquin, Leclère, Moniotte et Nalpasse ont été admis à prendre part à l'épreuve définitive qui était la suivante :

Déterminer, au moyen du saccharimètre, les quantités de glucose et de saccharose contenues dans un litre de solution.

MM. Blum, Moniotte et Leclère ont fait de bonnes mesures, mais les deux derniers ont commis des erreurs de calcul, qui les ont empêchés d'obtenir des résultats définitifs exacts.

Le jury propose de décerner *le prix* à M. Blum, qui a obtenu 452 points sur un maximum de 520 soit 87 p. 100 et une *mention honorable* à MM. Moniotte (442 points) et Leclère (430 points), soit respectivement 85 p. 100 et 83 p. 100.

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Sur les 20 élèves admis à prendre part au concours définitif, 19 se sont présentés.

Les épreuves du concours étaient les suivantes :

1° *Titrage d'une solution de nitrate de potasse par la méthode de Debourdeaux;*

2° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse contenant les sels suivant : sulfate de zinc, azotate de cadmium, azotate d'aluminium.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

1° Des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.);

2° Des résultats des quatre concours effectués dans l'année (max. 120 p.);

3° Des résultats du concours définitif (max. 40 p.).

Le jury, très satisfait des épreuves, propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. PARIS, 227 points sur 240 (96, 5 p. 100).

Deux *deuxièmes médailles* à MM. ORSO, 220 points (91,5 p. 100) et PELTIER, 218 points (91 p. 100) ; et des *mentions honorables* à MM. JOURNET, 207 points (86 p. 100), BUGNIOT, 201 points (83,7 p. 100), RAYNAUD, 200 points (83,3 p. 100).

TROISIÈME ANNÉE

MICROGRAPHIE

Le jury a constaté avec plaisir, l'empressement qu'ont mis à prendre part au concours, les élèves convoqués à cet effet. Sur 36, 22 ont, en effet, accompli les épreuves définitives qui comprenaient :

1° *L'étude anatomique d'une tige de tabac;*

2° *L'examen d'une poudre de poivre noir additionné d'amidon de maïs, et d'arrow-root des Antilles* (Maranta arundinacea).

Ces épreuves, et, en particulier, la première, ont été très satisfaisantes. Aussi, le jury, tenant compte, non seulement du concours final, mais encore du travail des élèves, de la tenue de leur cahier et des notes acquises dans les concours antérieurs, propose-t-il d'accorder les récompenses suivantes:

1re Médaille ex æquo : MM. GIBERTON et ORSO (188 points sur 200).

2e Médaille : M. PELTIER (185 points).

Mentions : MM. Leboime (179 points) ; Paris (176 points, 5) ; Thomas (172 points) ; Boulay (162 points, 5) et Bugniot (162 points, 5).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Seize candidats étaient admis à concourir, neuf d'entre eux ont subi les épreuves qui comprenaient :

1° *Examen bactériologique d'un pus;*

2° *Examen bactériologique d'un crachat;*

3° *Détermination d'une moisissure;*

4° *Reconnaissance de dix cryptogames.*

Parmi les candidats susceptibles d'être récompensés, le jury n'a retenu que MM. Boulay, Paris et Leboime, dont les notes sont exprimées respectivement par 83 points, 72, 50 et 64 sur 100. En conséquence, il propose d'accorder :

Le premier prix à M. Boulay.

Le second prix à M. Paris.

Une mention honorable à M. Leboime.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier

Le sujet présenté par l'École était : *les Magnoliacées utiles et en particulier les Illicium.*

Deux candidats ont remis le mémoire imposé ; mais un seul M. Morel (Pierre), s'est présenté pour subir les épreuves orales.

Le sujet du concours a été traité par ce candidat d'une manière étendue et avec beaucoup de détails.

Une brève introduction rappelle la place des Magnoliacées

dans la classification générale et les subdivisions de la famille. L'auteur aborde ensuite l'étude particulière des diverses tribus et des plantes de chacune d'elles qui ont reçu des applications thérapeutiques. Cette partie volumineuse du mémoire (elle comprend près de 300 pages) témoigne d'un louable souci d'exactitude dans la documentation et l'exposé critique des travaux antérieurs, tant botaniques que chimiques et physiologiques.

La plupart des espèces citées ont été revues au point de vue anatomique et elles sont figurées dans un grand nombre de coupes d'ensemble ou de détail, grâce auxquelles il devient facile de se reconnaître au milieu des multiples produits que la droguerie emprunte aux Magnoliacées.

A signaler aussi, de belles aquarelles représentant des rameaux fleuris des plantes les plus importantes et plusieurs cartes indiquant leur répartition à la surface du globe. Divers essais chimiques ont été tentés également, portant, pour la plupart, sur les alcaloïdes de plusieurs *Magnolia*, du Tulipier et du Winter, dont l'extraction a été faite par la méthode de Stass et qui ont fourni des sels cristallisables dont l'étude chimique reste à faire.

La partie du travail traitant des *Illicium* est la plus importante et constitue une bonne mise au point de l'histoire botanique et pharmacologique de ces intéressants végétaux et de leurs produits. Les fruits susceptibles de servir à la falsification de la Badiane sont, en particulier, étudiés soigneusement, ainsi que les essences qu'on en tire.

Le jury satisfait de cette épreuve, a attribué au mémoire de M. Morel 50 points sur 60.

L'épreuve de reconnaissance (30 produits secs et 10 plantes fraîches et la dissertation (Jaborandis) ont mérité respectivement 21 points sur 30 et 7 sur 10.

En conséquence, le jury propose d'attribuer le *Prix Menier* à M. MOREL, qui a obtenu au total 78 points sur un maximum de 100.

PRIX LAROZE

Les mémoires déposés pour le *prix Laroze* sont au nombre de deux :

L'un, présenté par M. RENGNIEZ, a pour titre : *De l'acide phosphorique dans les principates farines alimentaires commerciales.*

Ce travail comprend une étude analytique d'un très grand nombre de farines de natures diverses, au point de vue de leur teneur en acide phosphorique, lécithique, d'acide des albumines phosphorées et d'acide phosphorique organique de Posternak. L'auteur a pu établir qu'en dehors de ces trois formes, il n'existait pas d'acide phosphorique en quantité appréciable et il a pu ainsi donner cette intéressante conclusion, point saillant de son travail *qu'il n'y avait pas de phosphates proprement dits dans les farines.*

On peut seulement regretter, qu'il n'ait exposé que d'une façon bien sommaire les recherches qui l'ont conduit à ces conclusions.

Les méthodes analytiques employées ont été soigneusement contrôlées et on doit considérer le travail de M. RENGNIEZ comme une contribution importante à l'étude du pouvoir alimentaire des farines.

Le deuxième mémoire remis par M. Edmond MOREAU, a pour titre : *Étude chimique, biologique et bactériologique des miels français ; leurs principales falsifications.* L'auteur a fait une étude très complète du miel et a pu ainsi donner quelques résultats intéressants, concernant l'identification des matières

protéiques qui sont contenues dans le miel. Il a reconnu la présence d'amylase, d'invertine, de catalase, et l'absence d'oxydases dans les miels fraçnais. Il a déterminé les champignons et les bactéries susceptibles de se rencontrer dans le miel et a même isolé une bactérie jaune non identifiée jusqu'ici, à laquelle il a donné le nom de *Bacillus mellis*. Il a, en outre, établi une méthode d'analyse des miels, appelée à rendre de grands services dans l'examen de ces produits et dont il a fait l'application à une cinquantaine d'échantillons de miels français de provenances diverses. Il y a lieu toutefois de faire une réserve concernant le dosage de la dextrine dans le miel et aussi l'emploi du réactif de Fiche, pour déceler le sucre interverti par la présence de l'oxy-β-méthyl-furfurol qui l'accompagne. On pourrait donc être ainsi conduit à considérer comme falsifié un miel naturel qui, dans le cours des manipulations, aurait été porté à une température un peu élevée.

Dans son ensemble, le travail de M. Moreau doit être considéré comme une série d'observations intéressantes concernant l'analyse du miel et la recherche de ses falsifications.

Les deux mémoires déposés ont été jugés dignes d'être récompensés et le jury propose de partager le *prix Laroze* de la manière suivante :

500 francs à M. Rengniez.

400 francs à M. Moreau.

Prix Flon

Un seul mémoire a été présenté, celui de M. Darrigade intitulé : *Sur quelques nouvelles réactions du sulfate de méthylène*. L'auteur montre que le sulfate de méthylène est capable de réagir sur certains dérivés sodés organiques, de la même

manière que le sulfate de méthyle, c'est-à-dire qu'il y a substitution du groupe CH^2 au sodium, que le sodium soit relié à l'oxygène ou au carbone. C'est ainsi, dans le premier cas, que les dérivés sodés des phénols lui ont donné régulièrement des acétals formiques.

Dans le second cas, avec les dérivés sodés des éthers éthyliques ou méthyliques de l'acide malonique, il a obtenu les éthers correspondants de l'acide propanetétracarbonique. Ce dernier, enfin, par double décarboxylation, donne facilement de l'acide glutarique. Cette réaction peut être même le point de départ d'une préparation avantageuse de l'acide glutarique.

Comme on le voit, par ce rapide exposé, le travail de M. Darrigade présente un certain intérêt, il est conduit avec méthode, aussi le jury est-il unanime à vous proposer d'accorder le *prix Flon* à son auteur.

Prix Laillet

Un seul candidat, M. Peltier s'est fait inscrire et a pris part à toutes les épreuves.

Ces épreuves ont été les suivantes :

1° Écrit. — A. *Préparations galéniques d'opium ;*

B. — *Morphine et codéine; leurs dérivés et leurs sels.*

Quatre heures ont été accordées pour la rédaction.

2° Dissertation. — *Carbonates et bicarbonates alcalins.*

Dix minutes ont été accordées au candidat, après un temps égal de réflexion.

3° Reconnaissance. — *Dix médicaments galéniques et dix médicaments chimiques.* Dix minutes ont été accordées pour cette épreuve.

Le jury a attribué à M. Peltier : pour l'écrit, 44 points sur 50 ; pour l'oral, 24 points sur 30; pour la reconnaissance 12 points sur 20 ; soit un total de 80 points sur 100.

En conséquence, il propose d'attribuer le *prix Laillet* à M. Peltier, qui a fait preuve, pendant tout le concours, de connaissances très sérieuses.

Prix Lebeault

Le concours portait cette année sur la zoologie.

Un seul candidat inscrit, M. A. Paris, a pris part aux deux épreuves.

1° Une épreuve écrite ayant pour sujet :

Tégument externe et ses annexes. Organes des sens ;

2° Une reconnaissance de *vingt animaux ou parties d'animaux.*

Le jury propose d'attribuer le prix à M. Paris, qui s'est montré satisfaisant, bien qu'ayant traité un peu sommairement la question écrite.

Prix Desportes

Trois candidats s'étaient fait inscrire pour le concours; deux d'entre eux, MM. Boulay et Peltier ont subi la totalité des épreuves.

Le sujet de la composition écrite était le suivant : *La fleur des Gymnospermes.*

L'épreuve pratique comportait *l'étude histologique d'une tige de Térébinthacée et la détermination d'un champignon parasite, le Plasmopora viticola.*

La reconnaissance de plantes portait sur 60 échantillons. Dans chacune des épreuves, l'un des candidats, M. Peltier a nettement affirmé sa supériorité et le jury propose de lui attribuer le prix.

Prix Buignet

Le sujet proposé était :

1° *Le thermomètre à mercure;*

2° *Décrire les instruments destinés à mesurer l'intensité des courants électriques.*

Quatre candidats ont remis des copies. Celle de M. Blum est claire, correcte, précise. Le principe des méthodes est bien exposé, les instruments sont convenablement décrits et leur mode d'emploi indiqué avec les détails nécessaires.

Le jury propose de lui attribuer le *premier prix*. L'insuffisance des copies des autres candidats n'a pas permis de décerner le *second prix*.

Prix Gobley

Deux mémoires ont été proposés pour le *prix Gobley*, respectivement par M. André, préparateur à l'École, et par M. Bernier, ex-préparateur du cours de Chimie biologique.

Le mémoire de M. André a pour titre : *Nouvelles recherches sur les composés acétyléniques.* C'est l'exposé d'une série de recherches originales d'une exécution parfaite et qui sont groupées en trois chapitres comprenant :

Le premier, un examen critique très consciencieux des

diverses préparations du phénylacétylène et des carbures acétyléniques vrais en général.

Le second chapitre comprend l'étude de la transformation des carbures acétyléniques vrais en cétones acétyléniques.

Enfin, dans la troisième partie, l'auteur étudie les réactions des amines secondaires et primaires sur les cétones acétyléniques et fait connaître les propriétés de ces deux séries de dérivés.

Le sujet traité par M. André présentait de réelles difficultés : on sait, en effet, combien sont délicates les manipulations effectuées sur les composés acétyléniques. Aussi peut-on louer sans réserves l'habileté expérimentale dont l'auteur a fait preuve dans ces recherches. Le jury aurait été heureux de récompenser ce travail par l'attribution du *prix Gobley* en entier, si le second mémoire ne présentait lui-même un intérêt rendant cette solution impossible.

Le mémoire de M. Bernier, dont nous avons maintenant à parler, a pour titre: *Sur la présence de l'acide glycuronique et de certains hydrates de carbone dans l'urine normale.*

Ce travail a pour point de départ l'étude de la réaction de *Cammidge*, réaction qui repose sur la formation, dans l'urine hydrolysée, d'une osazone, sur la nature de laquelle les auteurs n'ont pu jusqu'ici se mettre d'accord et à laquelle cependant, l'école anglaise attribue une grande importance, dans le diagnostic des affections pancréatiques.

M. Bernier démontre, par des expériences bien conduites, que l'osazone en question n'est autre chose que la glycurosazone et que c'est, faute de purification suffisante, que cette osazone a été attribuée à divers hydrates de carbone. Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'une osazone bien définie n'avait pu être encore obtenue en partant de l'acide glycuronique. M. Bernier, plus heureux, en prenant certaines précautions

qu'il décrit, est parvenu à préparer la glycurosazone, identique à celle qu'on obtient dans l'urine, en appliquant la réaction de *Cammidge*.

Il montre, de plus, que l'urine non hydrolysée donne toujours, quand on la traite par la phénylhydrazine, une petite quantité de glycurosazone, quantité qui augmente après l'hydrolyse, en même temps qu'on obtient une plus ou moins grande proportion de glycosazone, et il arrive à cette conclusion que l'urine normale renferme toujours des dérivés glycuroniques, et fréquemment un hydrate de carbone probablement identique au saccharose.

Enfin, il fait justice de la réaction de *Cammidge*, qui se produit avec toutes les urines sans exception, ce qui lui ôte toute valeur diagnostique.

Le sujet traité par M. Bernier était des plus délicats; depuis des années, la réaction de *Cammidge* était discutée dans le monde médical, sans sortir du domaine des hypothèses. M. Bernier l'a soumise aux méthodes expérimentales, et les résultats qu'il a obtenus, clairs et précis, ont définitivement jugé la question.

Devant l'importance de chacun de ces deux mémoires, le jury n'a pu se résoudre à éliminer l'un des concurents et il vous propose de partager le montant du *prix Gobley*, soit 2.700 francs de la façon suivante :

M. André dont le travail est plus étendu et d'une portée plus générale recevrait 1.500 francs et M. Bernier, 1.200 francs.

Je ne m'attarderai pas à constater et à regretter, une fois de plus, que les concours des prix de l'École attirent si peu de candidats. On a souvent observé avec raison qu'il n'en est pas ainsi pour les travaux pratiques, où presque tous les candidats désignés se présentent effectivement au concours final. Faut-il voir là un effet magique de la désignation d'office, qui flatte déjà ceux qui en sont l'objet, ou simplement ce fait bien connu des élèves, que le concours pour le prix des travaux pratiques est la dernière d'une série d'épreuves subies au cours de l'année et n'intervient que pour une part relativement faible dans l'attribution du prix?

Si l'on croyait à la vertu de la désignation d'office, on pourrait l'appliquer aux concours de fin d'année en se basant, par exemple, pour faire la sélection, sur les notes d'interrogation. C'est un moyen qui pourrait être tenté.

Non seulement les candidats ne sont pas venus nombreux, mais ils n'ont pas réussi à enlever tous les prix.

Nous avons, en effet, le regret de constater que le premier prix de 2e année et le premier prix de 3e année restent sans titulaires. Certes, en ce qui concerne la médaille d'or de l'École, le candidat, M. PELTIER, qui s'en est approché, était intéressant à bien des égards; outre qu'il est lauréat cette année et dans des conditions très honorables des *prix Laillet* et *Desportes* et de deux médailles de travaux pratiques, il s'était vu, les deux années précédentes, attribuer les premiers prix de première et de deuxième année. Vous savez, qu'aux termes du règlement, un élève, qui aurait été lauréat du 1er prix de l'École dans les trois années, serait dispensé du paiement des droits afférents à tous les examens de fin d'étude. La connaissance de cette disposition du règlement était évidemment de nature à influer sur la détermination du jury. Celui-ci cependant, en raison de l'insuffisance des épreuves

du concours, a résolu de ne pas décerner la médaille d'or.

Même décision a été prise pour le 1er prix de seconde année. Vous le voyez, Messieurs, l'École demeure soucieuse de maintenir élevé le niveau de ses concours.

Les concours des prix de travaux pratiques n'appellent aucune observation générale. Les candidats ont été, comme de coutume, nombreux, et, sauf le second prix de physique, tous les prix ont été remportés dans d'excellentes conditions.

Si nous considérons maintenant les prix de fondation, nous constaterons avec plaisir que tous, à l'exception d'un seul (le second prix Henri Buignet), ont été décernés.

En ce qui concerne les *prix Laillet* et *Lebeault*, une observation intéressante a été faite par le jury du *prix Laillet*, dans les termes suivants :

« A propos de ce concours, l'attention du jury a été atti-
« rée sur les dispositions réglementaires adoptées pour l'ad-
« mission des élèves aux *prix Laillet* et *Lebeault*. Ces dis-
« positions sont telles, qu'un même élève peut se présenter
« en 2e année d'École pour le *prix Lebeault*, en pharmacie,
« puis en 3e année pour le *prix Laillet*, encore en pharma-
« cie, alors qu'un élève de la promotion suivante est dans
« l'impossibilité de participer à l'un quelconque de ces con-
« cours pour la même section, soit en 2e, soit en 3e année.

« Le jury émet le vœu que ces dispositions soient
« modifiées.

« En reportant les concours des *prix Laillet* et *Lebeault* à
« la fin de la troisième année, les inconvénients signalés
« n'existeraient plus, car tous les élèves, sans exception,
« pourraient concourir aux prix de pharmacie. Le jury pense
« que les volontés des testateurs n'en seraient nullement
« atteintes. »

La situation dont s'est ému le jury du *prix Laillet* a frappé

déjà bien des candidats. En dehors du moyen proposé par ce jury, il en existerait, à notre avis, un autre.

En effet, les *prix Lebeault* et *Laillet* sont affectés, une année l'un à la zoologie et l'autre à la pharmacie ; l'année suivante, les matières alternent pour les deux prix ; mais, tandis que le *prix Lebeault* est accessible alternativement aux élèves de 2e et de 3e année, seuls, les élèves de 3e année peuvent concourir au *prix Laillet*. Il suffirait d'adopter pour le *prix Laillet* les mêmes dispositions d'alternance qui régissent le concours du *prix Lebeault*, pour rétablir l'équilibre. Il resterait à déterminer si cette transformation, aussi bien d'ailleurs que celle proposée par le jury du *prix Laillet*, s'accorderait avec les volontés des testateurs.

Il convient également d'observer que l'enseignement de l'École comportera bientôt une quatrième année d'études; la question de l'affectation de l'un des *prix Lebeault* et *Laillet* aux élèves de cette 4e année pourra peut-être aussi se poser utilement.

Ce serait une troisième manière de régler la question.

Un certain nombre de prix de fondation, vous le savez, sont décernés aux auteurs de travaux originaux se rapportant, d'une façon plus ou moins directe d'ailleurs, aux sujets proposés par l'École. Les thèses de doctorat en pharmacie se trouvent tout naturellement indiquées pour concourir à ces prix. Or, il est curieux de constater qu'un certain nombre de thèses, dont quelques-unes de qualité très recommandable, n'ont pas été présentées par leurs auteurs, pour concourir aux prix de fondation.

A quoi faut-il attribuer cette abstention?

A un sentiment de modestie exagérée ou à l'indifférence? Je ne sais. Cependant, il est évidemment désirable que les récompenses aillent aux meilleurs travaux produits dans

l'École au cours de l'année, même si leurs auteurs, peut-être déjà loin de Paris et absorbés par les soucis de la vie professionnelle n'ont pas fait acte de candidats.

Cela reviendrait évidemment à convertir en quelque sorte certains prix de fondation en prix de thèses; mais est-il bien certain que cette transformation ne soit pas virtuellement réalisée dès à présent?

Quoi qu'il en soit, les travaux présentés cette année, à quelque partie de la science qu'ils appartiennent, font honneur à l'École. Ils témoignent de la variété et de la valeur pratique de l'enseignement qu'elle donne à ses étudiants. A ce titre, ils sont de nature à nous rassurer pleinement sur l'avenir.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(800 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École de Pharmacie (École supérieure, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1912 reste le suivant : *Les Fougères médicinales; substitutions et falsifications*. Et pour 1913, le sujet est : *Les Éricacées alimentaires, médicinales et toxiques*.

Prix Laillet

(600 francs.)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 francs 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet.*

Prix Laroze

(900 francs.)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de l'École désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une École supérieure de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Prix Gobley

(Biennal, 2.700 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament

olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs, qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1911.

L'École a proposé pour l'année 1913 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

Prix Lebeault

(600 francs.)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

Prix Desportes

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ».

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

---

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

Prix Henri Buignet

(*1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.*)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet.*

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(*900 francs.*)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue-propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement » .

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs

seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

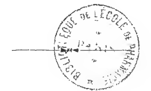
Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1912 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.* »

Par une décision de l'Assemblée de l'École, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).



MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 1449 C

